

Lettre aux artisans-taxis de France

par Nicolas Dupont-Aignan

Madame, Monsieur les artisans-taxis,

Je veux affirmer, une fois de plus, **mon soutien à votre profession** qui fait trop souvent l'objet de critiques injustes.



Face à une concurrence déloyale, je comprends vos préoccupations. Vous avez payé cher votre licence et vos charges augmentent années après années.

Alors que **vous devez acheter la licence d'autorisation de stationnement qui peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros** dans les grandes villes, les VTC ne sont pas soumis à cette contrainte.

Cette inégalité de traitement crée une scandaleuse distorsion de concurrence à laquelle il faut mettre un terme.

La valeur de la licence ADS est passée de 240 000 € en 2016 à 120 000 € en 2016 suite à la concurrence féroce d'entreprises comme Uber, plaçant les taxis dans une situation impossible.

L'indécision du gouvernement a fait monter la pression entre les chauffeurs de taxi et VTC, conduisant à des violences sur le terrain. L'État s'aplatit devant Uber alors que la société est mieux contrôlée aux États-Unis.

Si le modèle Uber est créateur d'emplois, il ne permet pas aux jeunes de sortir de la précarité, malgré l'augmentation de 20% des commissions de décembre 2016, résultant sur une augmentation de 5% de rentabilité pour les chauffeurs. **Ce dumping social sous prétexte de modernité est inacceptable.** Le peu de financement de la sécurité sociale que ce système génère pourrait laisser émerger une société low-cost s'il venait à être généralisé.

Nous devons adapter nos lois pour remettre sur un pied d'égalité les petits entrepreneurs et les grandes sociétés de l'internet. L'Etat doit repenser une partie de nos règles fiscales et sociales et mener une guerre sans merci contre ceux qui ne déclarent pas leurs activités.

Il n'y a pas de concurrence possible entre une profession étouffée par des réglementations comme la vôtre et des activités exonérées de toute contrainte.

Sachez que j'ai demandé à plusieurs reprises au gouvernement de faire appliquer la loi contre les taxis clandestins qui vont jusqu'à la sortie des aéroports et des gares pour harceler les clients. **Je continuerai sans relâche, comme je le fais depuis plusieurs années, à défendre vos droits.**

Je formule, à l'occasion de l'élection, plusieurs propositions pour répondre aux préoccupations des artisans-taxis :

- Exiger qu'Uber paie les charges et impôts dus en France : il faut imposer sur le bénéfice consolidé au niveau mondial au prorata du chiffre d'affaire en France ;
- **Remettre à plat de la loi VTC de 2008 pour rétablir une concurrence loyale ;**
- Rétablir le principe d'égalité devant l'impôt ;
- Utiliser le fonds de 100 millions d'euros alloué au rachat des licences ADS pour moderniser les taxis, par la mise en place d'une application gratuite sur téléphone à la disposition des chauffeurs et des usagers ;
- Equiper les taxis de terminaux de carte bleue ;
- Instauration d'un quota de VTC, comme pour les taxis ;
- **Formation des chauffeurs VTC équivalente à celle des taxis ;**
- **Exiger un casier judiciaire vierge pour les chauffeurs de VTC ;**
- Être intransigeant sur l'interdiction aux VTC de charger et de stationner sur la voie publique.

De nombreux cadres de notre mouvement, Debout la France sont artisans-taxis. Un artisan-taxi, Monsieur Louis Barry Delongchamps, figurait sur ma liste pour les élections régionales en Ile-de-France. Philippe Germain, artisan-taxi, à Limoges était tête de liste Debout la France en Haute-Vienne, dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Comme vous le voyez, nous sommes à l'écoute de votre profession. N'hésitez pas à joindre mes équipes et moi-même par téléphone au 01 69 49 17 37 et par courriel, à l'adresse suivante : contact@nda-2017.fr

Je reste à votre entière disposition. Soyez sur de ma détermination à agir.

Bien fidèlement,

Nicolas Dupont-Aignan

Candidat à l'élection présidentielle

Retrouvez mon projet sur le site nda-2017.fr